

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE

D'OLORON-SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES

❧❧❧

SÉANCE DU 31 JUILLET 2014

❧❧❧

Présents : M. Hervé LUCBEREILH, M. Daniel LACRAMPE, Mme Maylis DEL PIANTA, Mme Dominique FOIX, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA, Mme Rosine CARDON, Mme Denise MICHAUT, M. Clément SERVAT, Mme Henriette BONNET, Mme Maïté POTIN, Mme Araceli ETCHENIQUE, Mme Valérie SARTOLOU, M. Michel ADAM, Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES, M. Jacques NAYA, Mme Patricia PROHASKA, Mme Carine NAVARRO, M. David CORBIN, Mme Ing-On TORCAL, M. Bernard UTHURRY, Mme Marie-Lyse GASTON, Mme Aurélie GIRAUDON, M. Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET, M. Jean-Pierre ARANJO, Mme Véronique PEBEYRE

Délégations de vote :

- M. Gérard ROSENTHAL donne pouvoir à Mme Maylis DEL PIANTA
- M. Pierre SERENA donne pouvoir à M. David CORBIN
- M. Didier CASTERES donne pouvoir à Mme Carine NAVARRO
- M. André LABARTHE donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE
- M. André VIGNOT donne pouvoir à Mme Rosine CARDON
- M. Francis MARQUES donne pouvoir à Mme Valérie SARTOLOU
- M. Jean-Etienne GAILLAT donne pouvoir à M. Bernard UTHURRY

❧❧❧

6 - APPROBATION DU CONTRAT D'AXE FERROVIAIRE

Monsieur Daniel LACRAMPE expose que le Schéma Régional des Infrastructures de Transports et de l'Intermodalité (SRIT) de la Région Aquitaine, approuvé en décembre 2009, décline les grandes orientations de mobilité durable à l'horizon 2020-2025.

L'objectif de la démarche du contrat d'axe est d'accompagner le renforcement des offres de transports, ferroviaire en premier lieu, d'actions visant à recentrer le développement des territoires (habitat, activités, loisirs) autour de ces axes et ainsi encourager à de nouvelles pratiques de déplacements plus durables.

Les partenaires signataires du contrat d'axe s'engagent collectivement, chacun dans son champ de compétences, à poursuivre les quatre objectifs suivants :

- Développer une offre de transports tous modes (train, bus, transport à la demande, taxis, vélos) performante, coordonnée et organisée autour du transport ferroviaire.

.../...

- Améliorer l'attractivité des gares et haltes et leur accès (cheminements d'accès tous modes, aménagement de pôles d'échanges) en assurant particulièrement la promotion de l'intermodalité ainsi que des modes actifs (marche à pied et vélo) et un meilleur partage de l'espace public (requalification des voiries, apaisement des vitesses).

- Focaliser le développement des territoires autour des points d'arrêt ferroviaire, en inscrivant notamment dans les documents de planification (SCOT, PLU) des préconisations, voire des prescriptions, en matière de densification minimum autour des gares et haltes et lutter ainsi contre l'étalement urbain par des mesures volontaristes et contraignantes.

- Valoriser les quartiers de gares et haltes grâce à des opérations d'aménagement vertueuses (densification, renouvellement urbain, mixité sociale et fonctionnelle, qualité environnementale), ceci impliquant notamment une bonne maîtrise du foncier concerné.

La réussite du contrat d'axe dépend de la bonne mise en œuvre de l'ensemble de ces actions.

Le Conseil Régional d'Aquitaine a validé lors de sa séance plénière du 16 décembre 2013 le contrat d'axe du Béarn.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le contenu du contrat d'axe du Béarn qui prévoit notamment pour la Commune d'OLORON STE-MARIE en lien avec l'intercommunalité d'apporter son soutien aux quatre objectifs du contrat (développement de l'offre de transport, améliorer l'attractivité des gares et leur accès, focaliser le développement des territoires autour des gares, valoriser les quartiers gares), à savoir :

- les réflexions sur un service de transport développé sur la commune d'OLORON STE-MARIE en lien avec la demande qui sera faite au Préfet de devenir autorité organisatrice de transport,

- la poursuite du réaménagement futur des abords de la gare d'OLORON au titre du pôle d'échange multimodal,

- la sécurisation du réseau de voirie et la définition des espaces partagés,

- la mise en réseau et le rapprochement des pôles générateurs de déplacements et des pôles d'emplois avec les gares en modes doux (vélos, marche à pied),

- la mise en œuvre du SCOT et du PLU intégrant les objectifs du contrat notamment sur la stratégie de renouvellement urbain (plan guide d'urbanisme de la commune),

- la mise en œuvre de réserve foncière à l'échelle de l'intercommunalité pour les besoins des projets du contrat (urbanisme, projet ferroviaire),

- Le projet d'extension du SIG de la commune aux autres communes gares de l'intercommunalité.

Où cet exposé, **le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **VALIDE** le contenu du contrat d'axe du Béarn,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à le signer.

Ainsi délibéré à OLORON-Ste-MARIE, ledit jour 31 juillet 2014.
Suivent les signatures.-

LE MAIRE,

AFFICHE LE 05/ 08/ 2014

Hervé LUCBÉREILH